

depuis que j'ai l'honneur de siéger dans cette Chambre—qu'il est beaucoup plus remarquable par ce qu'il ne contient pas que par ce qu'il contient. On en pensera ce que l'on voudra, mais je crois qu'il est assez substantiel pour faire le sujet de plusieurs très intéressantes études.

Après une sobre allusion au couronnement de Leurs Gracieuses Majestés le roi George VI et la reine Elizabeth, ainsi qu'à la Conférence impériale qui suivit immédiatement ces grandioses cérémonies, le discours du trône souligne brièvement le retour vers une prospérité relative, retour qui s'est graduellement accentué au cours de ces derniers mois, et il mentionne tout particulièrement l'augmentation des revenus, le nouvel élan de notre commerce avec les pays étrangers et la diminution très encourageante du nombre des chômeurs. Ces améliorations, y admet-on, sont cependant retardées par les épreuves dont est victime cette vaste région du Canada occidental qu'un jour on appelait orgueilleusement "le grenier de l'empire". Mention y est aussi faite, et très logiquement, des moyens employés par le Gouvernement pour porter remède à ces maux et en éviter, si possible, le retour. Quant aux autres initiatives qui s'appellent Commission Nationale du Placement, enquête sur l'industrie textile, assistance aux anciens combattants, examen des "fondements économiques et financiers de la Confédération ainsi que du partage des pouvoirs législatifs", nous serons bientôt en position d'en mesurer intelligemment les résultats quand leurs différents rapports seront rendus publics.

Cette première partie du discours du trône est un simple récit, comme vous le voyez, des honnêtes efforts du Gouvernement vers la saine amélioration des conditions sociales et économiques dans lesquelles se débat le pays depuis le fléchissement général des affaires, et vers l'assurance d'un plus grand bien-être pour le peuple. Quelles sont maintenant les intentions immédiates du Gouvernement? Quelles sont les mesures importantes qu'il recommande et qui se transformeront en actes législatifs au cours de la présente session? C'est à cette double question que répond, d'une manière concrète et précise, le discours du trône dans sa seconde partie.

Pour remédier plus rapidement et plus efficacement aux misères causées par le chômage, misères morales autant que physiques—et qui démoralisent peu à peu l'âme populaire—le gouvernement a l'intention d'établir un système uniforme d'assurance-chômage, et pour cela on devra amender l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. C'est cette autorisation que seront priées d'accorder au gouvernement les Chambres canadiennes. Evidemment ces intentions ont déjà semé la crainte chez les

L'hon. M. LACASSE.

tenants acharnés des prérogatives et des droits provinciaux, et l'on a parlé, ici comme ailleurs, de centralisation à outrance. La plaie du chômage ayant pris les proportions d'un "mal national", je ne vois pas pourquoi on s'opposerait à l'application d'un "remède national" pour le guérir. Qui peut, d'un autre côté, empêcher le déménagement d'une famille d'une province à une autre, plus que d'une municipalité à une autre? Nul n'est plus jaloux que moi des droits provinciaux et j'admets même que la principale raison d'être de cette Chambre est précisément la sauvegarde et la protection de ces droits, comme des droits minoritaires, mais je suis incapable de voir et par conséquent d'admettre que les droits provinciaux—droits d'ailleurs garantis par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord—soient lésés en quoi que ce soit par la législation proposée.

Je ne crois pas qu'il soit opportun d'insister ici sur l'item suivant, item qui concerne la loi électorale et qui intéresse surtout, sinon exclusivement, les membres de la Chambre élective de ce Parlement.

Il est question ensuite d'étendre les pouvoirs de la Commission des chemins de fer. Il y aurait sans doute beaucoup de choses à dire sur le problème très complexe des chemins de fer canadiens, mais le temps ne me permet pas d'insister. Nous aurons d'ailleurs, je l'espère, l'occasion d'y revenir en temps et lieu. Qu'il me suffise de dire, à l'adresse de ceux que la chose peut intéresser, que je suis un adversaire irréductible de la fusion définitive de nos deux grands réseaux ferroviaires. Les échos de la parole célèbre d'un homme que vous reconnaissez tous—et pour lequel d'ailleurs nous avons tous beaucoup de respect—résonne encore à mes oreilles: "Competition ever, amalgamation never." Et en cela, je partage en tous points l'opinion de celui qui la prononça.

Peut-être me permettra-t-on en cette occasion d'ouvrir une parenthèse et de dire, comme citoyen du district métropolitain de Windsor, que je verrais avec plaisir l'octroi d'un plus grand pouvoir à la Commission des chemins de fer. Il y a déjà très longtemps que nous déplorons l'absence d'une gare dans notre district, et j'espère que ceux dont les pouvoirs seront étendus auront au moins le courage, en temps et lieu, de reconnaître l'opportunité de construire une gare terminus à Windsor, comme ils ont fait d'ailleurs à Hamilton et à London. La ville de Windsor est située sur la frontière canadienne, en face d'une grande ville américaine, la quatrième du continent, qui touchent les lignes canadiennes. Je crois que les statistiques du ministère du Revenu national corroboreront mon